

ARIANNE PHOSPHATE INC.

RAPPORT DE GESTION

Troisième trimestre 2018

Période close le 30 septembre 2018



TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	3
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	3
FAITS SAILLANTS.....	4
OBJECTIFS	5
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ	5
REVUE OPÉRATIONNELLE	6
TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE	12
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	13
ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE	14
TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ.....	14
FINANCEMENT	15
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	17
FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2018.....	17
FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2018.....	17
OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS.....	18
ARRANGEMENTS HORS-BILAN.....	19
OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS.....	19
ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT	20
APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ..	20
INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL.....	20
INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION	20

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des activités d'Arianne Phosphate Inc. (« Arianne » ou la « Société ») pour la période close le 30 septembre 2018. Le présent rapport de gestion, préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1, approuvé par le conseil d'administration et daté du 14 novembre 2018, doit être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour l'exercice terminé le 30 septembre 2018 (les « états financiers »).

Les conventions comptables utilisées dans les états financiers sont conformes à celles appliquées dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et, au besoin, à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2018. Les états financiers devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés et vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, qui ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

Tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens (\$ CA), sauf indication contraire.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos plans actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre performance, nos objectifs, nos réalisations ou tout autre événement ou fait nouveau à venir et constituent des énoncés prospectifs. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « croire », « estimés », « probables » ou « éventuels », ou des variantes de ces termes ou d'autres termes similaires, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, ceux portant sur l'évolution générale des activités, le début éventuel de la production commerciale et la situation de trésorerie de la Société. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations mises à notre disposition ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique et l'industrie minière en général et que nous avons formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et de l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Bien qu'ils soient raisonnables, ces énoncés comportent certains éléments de risque et d'incertitude, connus et inconnus et, par conséquent, les résultats réels et les événements futurs pourraient être très différents de ce qui est prévu dans ces énoncés.

Arianne s'engage à respecter l'ensemble des lois, réglementations et permis relatifs aux questions environnementales et sociales dans le pays hôte concerné sur tous les aspects importants.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Arianne est une compagnie se concentrant sur le développement du projet de phosphate du Lac à Paul (Lac à Paul) situé au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec. Les actions de la compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole DAN, à la bourse de Francfort sous le symbole JE9N et à la bourse américaine Over-the Counter (« OTC ») sous le symbole DRRSF. Le siège social de la Société est situé au 393, rue Racine est, bureau 200, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 1T2.

FAITS SAILLANTS

- En octobre 2018, la Société a annoncé que son partenaire, l'Administration portuaire de Saguenay (APS) a reçu une décision favorable concernant la construction d'un terminal maritime en rive nord de la rivière Saguenay. Rendue par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, l'honorable Catherine McKenna, cette décision ouvre désormais la voie à la construction d'un terminal maritime qui permettra à Arianne d'expédier son concentré de phosphate à travers le monde.
- En octobre 2018, la Société a annoncé son association avec le Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX) du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Se rapportant à Développement Économique 02 (DE 02); le CMAX est un outil qui fut mis en place pour profiter au maximum des retombées des grands projets. Arianne pourra bénéficier de l'expertise régionale de ce groupe et avoir accès à l'expertise de quelque 2000 entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- En septembre 2018, la Société a annoncé sa première entente formelle pour la vente de son concentré d'apatite. En vertu de cette entente à long terme, le client s'engage à acheter d'Arianne son concentré de phosphate de haute qualité, lequel sera acheminé à ses installations pour être transformé en divers produits phosphatés. Cet accord prévoit également un mécanisme permettant de le prolonger au-delà des termes initiaux ainsi qu'une tarification qui tient compte de la haute qualité du concentré d'Arianne.
- En août 2018, la Société a annoncé la nomination de M. Claude Lafleur, agr, à titre d'administrateur sur son conseil d'administration. Parallèlement à la nomination de M. Lafleur au conseil, il a reçu 200 000 options d'achat d'actions.
- En août 2018, la Société a annoncé qu'elle a conclu un partenariat avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin d'approfondir les études concernant la construction d'une usine d'acide phosphorique à Belledune, Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement, par l'entremise d'Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB), contribuera financièrement au coût d'une étude de préféabilité qui est la prochaine étape pour Arianne, dans son évaluation pour une usine de seconde transformation.
- En août 2018, la société a annoncé qu'elle avait conclu un protocole d'accord pour la fourniture d'acide sulfurique. Mise à part l'approvisionnement en phosphate, l'usine d'acide phosphorique se doit également d'avoir un approvisionnement fiable et suffisant en acide sulfurique pouvant être fourni de manière constante et ce en temps opportun. C'est sur cette base qu'Arianne a conclu ce protocole d'entente avec l'un des plus grands distributeurs d'acide sulfurique au monde. Cet accord permettra à la Société de s'associer à un joueur majeur de l'industrie qui pourra conseiller Arianne sur les tendances de l'acide sulfurique en matière de prix, de logistique, d'offre et de demande de l'industrie; tous des aspects nécessaires pour déterminer la viabilité du projet.

- En juillet 2018, la Société a annoncé que ses actionnaires ont réélu Messieurs Dominique Bouchard, Brian Ostroff, James Cowley, David DeBiasio, Marco Gagnon, Siva Pillay et Steven Pinney comme administrateurs de la Société lors de son assemblée générale annuelle des actionnaires tenus le 10 juillet, 2018 à Montréal.
- En juillet 2018, la compagnie a reporté l'échéance de 2 815 500 bons de souscription émis dans le cadre du placement privé complété le 31 juillet 2014 pour un produit brut total de 5 631 000\$. Chaque bon de souscription, qui faisait partie des unités émises, donne le droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire d'Arianne au prix de 1,25 \$ l'action ordinaire jusqu'au 31 juillet 2018. Arianne a décidé de reporter l'échéance des bons de souscription au 31 juillet 2019. Aucune autre condition des bons de souscription n'est modifiée.

OBJECTIFS

À court terme, les objectifs stratégiques qui guident la gestion ainsi que les administrateurs de la Société peuvent être résumés comme suit:

- Aider le Port de Saguenay à sécuriser les permis environnementaux de l'« Agence canadienne d'évaluation environnementale » (ACEE) (Complété);
- Continuer d'optimiser son projet du Lac à Paul en réduisant les coûts d'opération et de production ainsi que les dépenses en capital (En cours);
- Signer une Entente sur les répercussions et les avantages avec les Premières Nations (En cours);
- Sécuriser un financement pour la construction et le développement du projet du Lac à Paul (En cours).

À moyen terme, l'objectif de la Société reste de construire une mine de phosphate rentable qui va générer des retombées économiques et des avantages pour nos actionnaires ainsi que les parties prenantes dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean et du Québec.

Étapes à venir

- Compléter des accords de partenariat et de financement (En cours);
- Continuer d'améliorer la valeur du projet grâce à l'optimisation du projet (En cours);
- Continuer les discussions avec les Premières Nations et de maintenir d'excellentes relations (En cours).

FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

En octobre 2013, Arianne a publié les résultats de l'étude de faisabilité du projet de mine de phosphate du Lac à Paul. L'étude de faisabilité décrit une mine à ciel ouvert, une usine de traitement du minerai, afin de produire du phosphate de haute qualité, et un système de transport, en vue d'acheminer le produit à l'année, à un port en eau profonde sur la rive nord de la rivière Saguenay.

Faits saillants de l'étude de faisabilité

- Valeur actualisée nette (« VAN ») de 1 910,1 M\$ US avant impôts à un taux d'actualisation de 8 %;

- Produits bruts, en dollars réels, de 16.1 milliards US et flux de trésorerie des activités opérationnelles de 7.4 milliards US;
- Taux de rendement interne (« TRI ») de 20,7 %, avec une période de récupération de l'investissement de 4,4 ans avant impôts et droits miniers;
- Durée de vie de la mine de 26 ans (excluant la pré-production) avec une production annuelle moyenne de concentré phosphaté de 3 millions de tonnes à une teneur de 38,6 % P_2O_5 et un taux de récupération moyen après traitement de 90,0 %;
- Coûts d'investissement initial du projet de 1 215M\$ US, soit 983 M\$ US pour la mine et 232 M\$ US pour le système de transport du concentré qui livrera le produit au port en eau profonde ouvert 365 jours par année sur la rivière Saguenay;
- Coût d'opération de 93,7 \$ US/tonne pour la durée de vie de la mine (c.-à-d. FOB au Port de Saguenay), soit une marge d'exploitation de 56 % et un prix de vente moyen de 213 \$/tonne au port;
- Ressources mesurées et indiquées de 590 millions de tonnes uniquement dans la zone Paul à une teneur moyenne de 7,13 % P_2O_5 avec une teneur de coupure de 4,0 % (ressources utilisées pour estimer les réserves minérales);
- 76 millions de tonnes de concentré vendable à 38,6 % P_2O_5 dans des réserves minérales prouvées et probables, en considérant une teneur de coupure de 3,5 % P_2O_5 , de 472,1 millions de tonnes à une teneur moyenne de 6,9 % P_2O_5 (à partir des ressources minérales de la zone Paul);
- Disponibilité de 129 mégawatts (MW) d'électricité confirmée par Hydro-Québec à la centrale de Chute-des-Passes située à 40 km de la mine.

REVUE OPÉRATIONNELLE

Entente formelle

En septembre 2018, la Société a annoncé sa première entente formelle pour la vente de son concentré d'apatite. En vertu de cette entente à long terme, le client s'engage à acheter d'Arianne son concentré de phosphate de haute qualité, lequel sera acheminé à ses installations pour être transformé en divers produits phosphatés. Cet accord prévoit également un mécanisme permettant de le prolonger au-delà des termes initiaux ainsi qu'une tarification qui tient compte de la haute qualité du concentré d'Arianne

Production d'acide phosphorique

En juin 2017, la Société a signé un protocole d'entente avec un important producteur mondial d'acide sulfurique afin d'explorer la possibilité de mettre en place, en aval aux opérations déjà existantes de ce producteur, une usine qui produirait de l'acide phosphorique. Le protocole d'entente permettra aux deux sociétés de mettre en commun leurs connaissances respectives du marché et de déterminer la meilleure façon de faire avancer le partenariat. Les coûts, la logistique et les marchés visés continueront d'être analysés afin de maximiser le plein potentiel du partenariat. La capacité, le produit final et l'emplacement seront étudiés de manière à mieux évaluer la faisabilité et les décisions concernant ce partenariat seront

effectuées à partir de cette analyse. À la suite de ces études, Arianne a fourni un modèle économique préliminaire a été construit et un examen plus approfondi avec le partenaire potentiel est en cours.

En août 2018, la société continue d'approfondir son évaluation interne pour l'implantation d'une installation d'acide phosphorique en aval de ses activités. Dans cette optique la Société a conclu un protocole d'entente pour l'approvisionnement d'acide sulfurique.

Mise à part l'approvisionnement en phosphate, l'usine d'acide phosphorique se doit également d'avoir un approvisionnement fiable et suffisant en acide sulfurique pouvant être fourni de manière constante et ce en temps opportun. C'est sur cette base qu'Arianne a conclu ce protocole d'entente avec l'un des plus grands distributeurs d'acide sulfurique au monde. Cet accord permettra à la Société de s'associer à un joueur majeur de l'industrie qui pourra conseiller Arianne sur les tendances de l'acide sulfurique en matière de prix, de logistique, d'offre et de demande de l'industrie; tous des aspects nécessaires pour déterminer la viabilité du projet.

En août 2018, la société a annoncé qu'elle a conclu un partenariat avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin d'approfondir les études concernant la construction d'une usine d'acide phosphorique à Belledune, Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement, par l'entremise d'Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB), contribuera financièrement au coût d'une étude de pré faisabilité qui est la prochaine étape pour Arianne, dans son évaluation pour une usine de seconde transformation.

Potentiel de croissance

En raison d'activités d'exploration supplémentaires complétées en 2014, Arianne a été en mesure d'identifier des nouvelles ressources mesurées et indiquées ⁽¹⁾ de 12,5 millions de tonnes à 6,31 % P_2O_5 (teneur de coupure à 4,0 % P_2O_5) sur l'Extension Est de la Zone Paul. De plus, une nouvelle estimation des ressources, suite à la mise à jour du modèle géologique de la Zone Paul et de son extension ouest, équivaut maintenant à 690 millions de tonnes à 7,18% P_2O_5 (teneur de coupure à 4,0 % P_2O_5) dans la catégorie mesurées et indiquées ⁽¹⁾. Au total, la mise à jour de l'estimation des ressources d'Arianne de 2015 montre maintenant des ressources mesurées et indiquées ⁽¹⁾ de 703 Mt à 7,16% de P_2O_5 avec une teneur de coupure à 4.0% P_2O_5 . La Zone Paul et ses deux extensions sont toujours ouvertes sur les côtés est et ouest ainsi qu'en profondeur.

Autres zones minéralisées en apatite

Cinq autres dépôts avec des ressources ont été identifiés sur les titres miniers d'Arianne. La zone Manouane contient des ressources mesurées et indiquées¹ estimées à 164 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,88% P_2O_5 (teneur de coupure à 2,43% P_2O_5). La zone 2 contient des ressources présumées ⁽¹⁾ estimées à 64 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 4,55% P_2O_5 (teneur de coupure à 2,43% P_2O_5). La zone Nicole contient des ressources présumées ⁽¹⁾ estimées à 78 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,34% P_2O_5 (teneur de coupure à 3,5% P_2O_5). La zone Traverse contient des ressources présumées ⁽¹⁾ estimées à 17 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,98% P_2O_5 (teneur de coupure à 3,5% P_2O_5). Finalement, la zone TraMan Sud contient des ressources

⁽¹⁾ Mise en garde: Les ressources minérales présentées ici ne sont pas des réserves minérales, car elles n'ont pas été démontrées par une étude de viabilité économique. Des travaux additionnels sont nécessaires afin de convertir ces ressources minérales en réserves minérales. Il n'est pas certain que de futurs travaux d'exploration résultent à catégoriser les ressources présumées en ressources indiquées ou mesurées.

présumées ⁽¹⁾ estimées à 146 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,30% P₂O₅ (teneur de coupure à 3,5% P₂O₅).

De nombreuses autres zones minéralisées en apatite ont été identifiées sur le projet du Lac à Paul (MiniPaul, Lucie, Lise, Naja, TraMan Nord et Turc). Des forages au diamant ont été effectués sur certaines de ces zones (i.e., Lucie, Lise, et Naja) et ont démontré un excellent potentiel.

Infrastructures

Le projet est situé à 240 km au nord de la région du Saguenay–Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Cette région diversifiée possède une bonne infrastructure et une base industrielle avec un bassin d'emploi de haute qualité. Les infrastructures existantes à proximité du projet comprennent une centrale hydroélectrique d'une capacité suffisante à l'alimentation du projet, un bon réseau routier et un accès à l'eau profonde.

Le projet du Lac à Paul sera alimenté par 129MW d'électricité fournis par Hydro-Québec, à partir du système électrique de Rio Tinto Alcan de la centrale de Chute-des-Passes, située à 40 km du projet. Une sous-station réductrice de tension, de 345 kV à 161 kV, sera construite à Chute-des-Passes. Cette nouvelle sous-station fournira l'électricité à partir d'une ligne de transmission de 161 kV.

D'intérêt pour Arianne, dans le Plan économique du Québec 2016-2017, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une mesure visant à favoriser les investissements pour les entreprises facturées au tarif industriel grande puissance (tarif « L »). L'aide versée sous forme de réduction des coûts d'électricité permettra un remboursement pouvant atteindre jusqu'à 50 % du coût des investissements admissibles des entreprises, soit :

- 40 % des investissements admissibles réalisés;
- 10 % additionnel pour une réduction de 20 % de l'intensité d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Cette aide correspondra à une réduction maximale de 20 % de la facture d'électricité pour une durée maximale de quatre ans par projet.

Arianne est en pourparlers avec le gouvernement provincial afin d'obtenir une réduction du coût d'énergie pendant les 4 premières années d'opération.

Transport du concentré phosphaté

Le concentré phosphaté sera transporté par camion à partir du site de la mine, vers les chemins forestiers déjà existants, jusqu'à un centre de transbordement localisé près de la rive nord de la rivière Saguenay. Les différentes études réalisées ont mené, en juin 2014, à la sélection et la présentation d'un scénario utilisant les chemins forestiers R-253 et R-200 sur les Monts-Valin et situant le terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay à Sainte-Rose-du-Nord.

En lien avec le décret du gouvernement du Québec, reçu le 22 décembre 2015, Arianne travaille sur le tracé de la route avec les différentes parties prenantes afin d'optimiser celui-ci et de réduire son impact social.

Arianne a signé en 2017 un protocole d'entente avec le Groupe Alfred Boivin (GAB) concernant le transport du concentré de phosphate de haute pureté. Ce protocole d'entente prévoit un volet de recherche et développement pour la sélection du camion et la création de la remorque.

Arianne Phosphate travaille présentement avec Alcoa Innovation et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) afin d'intégrer l'aluminium dans le concept de remorque pour le transport de concentré d'apatite entre le site minier et le futur site portuaire à Sainte-Rose-du-Nord. Ces recherches ont pour but d'alléger les remorques et par le fait même, augmenter la charge utile du groupe camion-remorque sans augmenter sa masse totale.

Le projet de recherche se divise en deux objectifs :

1. Déterminer des propriétés du concentré d'apatite à transporter, afin d'améliorer les connaissances pour la conception de la remorque.
 - a. La densité calorifique;
 - b. La conductivité thermique;
 - c. Le taux d'absorption d'humidité du concentré lors du transport;
 - d. Quantifier l'usure des revêtements de la benne par frottement (abrasivité).
2. Obtenir trois concepts de benne pour connaître la faisabilité et les gains possibles de l'utilisation de l'aluminium dans les remorques.
 - a. Substitution de l'acier par l'aluminium sur une remorque initialement conçue en acier;
 - b. Conception d'une benne en aluminium avec une section de forme arrondie;
 - c. Conception d'une benne en aluminium avec une section aux lignes droites.

Métallurgie

Les essais réalisés en 2013 pour l'étude de faisabilité démontraient la possibilité de produire un concentré d'apatite contenant 38.6% de P_2O_5 avec un taux de récupération de 90%. Des tests additionnels réalisés à la demande de clients potentiels, ont permis d'améliorer sensiblement la qualité du concentré, en diminuant la teneur de certains contaminants, réduisant ainsi le ratio des éléments mineurs (REM), qui passe de 0.089 à 0.030. Ces essais nous ont permis de produire plus d'une tonne de concentré ayant un teneur de 40% P_2O_5 , qui sera identifié "Arianne 40®".

Des protocoles d'entente bénéfiques pour le projet du Lac à Paul

L'équipe d'Arianne travaille sans relâche afin de sécuriser différents aspects de son projet. Pour ce faire, sept protocoles d'entente ont été signés, depuis 2017, entre Arianne et des fournisseurs clés pour le développement du projet du Lac à Paul.

1. Le premier protocole d'entente prévoit des discussions concernant l'utilisation, par Arianne, des navires desservant Rio Tinto pour acheminer son concentré phosphaté aux marchés internationaux. Ce partenariat permettra ainsi de renforcer l'aspect économique du projet tout en limitant les impacts environnementaux;
2. Le second protocole d'entente avec la compagnie Constructions Proco Inc. vise l'ingénierie de structure et l'architecture des bâtiments d'acier, ainsi que la construction de l'usine de traitement,

des bâtiments de services et du bâtiment d'entreposage de la pile de minerai de réserve sur le site. Cette entente fera du projet Lac à Paul, un projet prêt à démarrer avec une certitude quant aux coûts et échéanciers;

3. Le troisième protocole d'entente entre Arianne et ABB se rattache à l'ingénierie, l'approvisionnement et les services de soutien en solutions d'électrification intégrée et d'automatisation minière. Cette entente fera donc d'ABB un partenaire ayant à la fois les capacités techniques et le réseau financier requis afin de prêter assistance dans le développement du projet;

Ces trois partenariats s'inscrivent dans la stratégie d'Arianne à conserver le plein contrôle de l'évolution et des coûts de développement. Dans le cadre de cet accord, ABB s'est également engagée à porter assistance à Arianne avec des possibilités de stratégies financières et a déjà introduit le projet Lac à Paul à l'Agence de crédit Swiss Export (« ECA ») SERV;

4. Le quatrième protocole d'entente a été signé avec une coentreprise formée par SNC et Cegertec pour agir en tant que consultant en gestion de projet pour fournir un soutien et une bonne coordination dans l'élaboration du projet;
5. Le cinquième protocole d'entente a été signé avec FLSmidth pour fournir tous les équipements de production ainsi que de l'ingénierie pour la future usine, en collaboration avec les différents fournisseurs clés impliqués dans le développement du projet Lac à Paul. Dans le cadre de cet accord, FLSmidth s'est également engagée à porter assistance à Arianne avec des possibilités de stratégies financières et a déjà introduit le projet Lac à Paul à l'Agence de crédit à l'agence de crédit danoise Eksport Kredit Fonden (EKF);
6. Le sixième protocole d'entente a été signé avec le Groupe Alfred Boivin (« GAB ») pour le transport du concentré de phosphate de haute pureté de la Société entre le site minier du Lac à Paul et le terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay;
7. Le dernier protocole d'entente a été signé avec un important producteur mondial d'acide sulfurique afin d'explorer la possibilité de mettre en place, en aval aux opérations déjà existantes de ce producteur, une usine qui produirait de l'acide phosphorique. Cet accord permettra à la Société de s'associer à un joueur majeur de l'industrie qui pourra conseiller Arianne sur les tendances de l'acide sulfurique en matière de prix, de logistique, d'offre et de demande de l'industrie; tous des aspects nécessaires pour déterminer la viabilité du projet.

Ces partenariats s'inscrivent dans la stratégie d'Arianne d'avoir un contrôle total sur le cours et le coût du développement.

Premières Nations

Les négociations avec les trois communautés des Premières Nations touchées par le projet du Lac à Paul, Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh, ont mené à la signature, en 2015, d'une entente de coopération pour la phase d'exploration et de pré-construction du projet du Lac à Paul. Cette entente est utilisée comme cadre pour régir les relations entre Arianne et les trois communautés, conformément à nos intentions mutuelles, afin de construire une relation basée sur la coopération et le respect mutuel, dans le cadre de l'élaboration du projet du Lac à Paul. L'Entente de coopération définit également les bases de négociation dans lesquels Arianne et les trois communautés ont accepté de travailler ensemble et de maintenir des voies de communication efficaces pour soutenir les objectifs communs. La négociation de l'entente de répercussions et avantages (ERA) est en cours. Plusieurs réunions ont eu lieu depuis cet été.

Relations avec les communautés du Saguenay-Lac-St-Jean

Parallèlement aux travaux en cours, la Société entretient des relations soutenues avec les intervenants sociaux et politiques de la région, ainsi qu'avec les groupes ou personnes directement concernées par le projet. Les relations avec les communautés ont toujours été primordiales pour Arianne. La Société s'est engagée à maintenir une communication ouverte avec l'ensemble des communautés touchées par le projet du Lac à Paul. En 2015, conformément à la *Loi sur les mines* du gouvernement du Québec, Arianne a créé un comité de suivi composé de membres indépendants provenant de différents milieux de la communauté régionale.

Depuis le début de 2018, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les principaux acteurs politiques, économiques et sociaux concernés par le projet.

Analyse des retombées économiques

Lors de l'étude réalisée en février 2014, la firme d'experts Raymond Chabot Grant Thornton a déposé à la Société les résultats de son étude portant sur les retombées économiques de la réalisation du projet du Lac à Paul. L'analyse confirme que les retombées économiques importantes augmenteront la richesse collective en accroissant le revenu moyen des travailleurs de la région, tout en favorisant l'éclosion d'une nouvelle grappe de sous-traitants miniers dans la région, en plus de diversifier l'économie régionale des secteurs traditionnels de la forêt et de l'aluminium.

Ce projet générera aussi l'arrivée de nouveaux résidents et d'une main-d'œuvre possédant des expertises minières, de même que des occasions pour les établissements d'enseignement de la région. Arianne collabore avec tous les acteurs concernés, incluant les communautés autochtones, afin que ce projet permette à nos collectivités de croître et de devenir encore plus concurrentielles.

En octobre 2018, la Société a annoncé son association avec le Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX) du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Se rapportant à Développement Économique 02 (DE 02); le CMAX est un outil qui fut mis en place pour profiter au maximum des retombées des grands projets. Arianne pourra bénéficier de l'expertise régionale de ce groupe et avoir accès à l'expertise de quelque 2000 entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Port de Saguenay

Le Port de Saguenay et Arianne coopéreront dans la construction d'un terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay à la limite de Sainte-Rose-du-Nord.

Au cours du second trimestre de 2016, Port de Saguenay a soumis l'Étude d'impact environnemental (EIE) à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). L'étude a été examinée par les experts de l'Agence durant le reste de l'année 2016. Au cours des deux premiers trimestres de 2017, la Société a répondu à la première série de questions de l'ACEE.

Ce projet a été lancé comme un complément au projet du Lac à Paul. L'objectif du projet de Port de Saguenay est de répondre aux besoins d'Arianne pour l'expédition du concentré de phosphate vers les marchés étrangers.

Une campagne de forages géotechniques a été exécutée du 12 février au 16 mars 2018 par la firme Englobe. Ces travaux exploratoires sont essentiels pour la conception et l'ingénierie du futur quai en rive nord du Saguenay. Rappelons que la présence d'eau profonde accessible douze mois par année en

fait un site de choix. Toutes les données nécessaires ont finalement été recueillies pour la prochaine étape qui consistera dans la conception et l'ingénierie du futur quai.

En juin 2018, le Port de Saguenay a présenté des réponses à la quatrième demande d'information sur l'étude d'impact environnemental.

En juillet 2018, présentation par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) d'un rapport d'étude approfondi sur le projet de terminal maritime de la côte nord du Saguenay à l'intention du public et des collectivités autochtones.

En octobre 2018, la Société a annoncé que son partenaire, l'Administration portuaire de Saguenay (APS) a reçu une décision favorable concernant la construction d'un terminal maritime en rive nord de la rivière Saguenay. Rendue par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, l'honorable Catherine McKenna, cette décision ouvre désormais la voie à la construction d'un terminal maritime qui permettra à Arianne d'expédier son concentré de phosphate à travers le monde.

Acceptabilité sociale

En 2015, afin de minimiser et compenser l'impact du transport du concentré de phosphate pour les résidents de la Zec Martin-Valin et du Lac Neil, la Société a signé un accord avec ces parties.

TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE

L'exploitation de roches phosphatées en Amérique du Nord est en baisse, avec un déficit réel au Canada et aux États-Unis de 4 millions de tonnes par année et ce déficit augmentera jusqu'à 8 millions de tonnes par année en 2020. La demande globale pour le phosphate est en augmentation de 2% par année en raison de la croissance de la population mondiale et du changement des habitudes alimentaires vers une alimentation plus riche en protéines.

Dans ce contexte, le projet du Lac à Paul pourrait combler une partie de ce déficit et assurer une source de roches phosphatées de très bonne qualité. Le phosphate n'a pas de substitut et est un élément clé indispensable à la vie. Il permet le développement des racines et augmente la résistance des plantes à la sécheresse.

Les acheteurs de phosphate (les clients potentiels) sont préoccupés par la sécurité d'approvisionnement et s'intéressent à la situation géopolitique de la région où se trouve la mine qui pourra les approvisionner. Le projet du Lac à Paul est situé dans une région minière où l'environnement politique est stable. De plus, en raison de la législation européenne et des problèmes environnementaux récents en Amérique du Nord, il y a une prise de conscience croissante de la nature du concentré de phosphate utilisé dans la production d'engrais et d'autres applications. En raison de ces préoccupations croissantes, l'intérêt pour la roche de phosphate de pureté supérieure, comme celui d'Arianne, devrait augmenter.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Évaluation et compensation des gaz à effet de serre

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Arianne compense ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en investissant dans des projets de développement durable et d'innovation.

Les activités d'Arianne, au cours du troisième trimestre de 2018, ont entraîné l'émission de 11 tonnes d'équivalents CO₂ (Tableau 1).

Tableau 1 : GES émis par champ d'activité de la Société au cours du troisième trimestre de 2018 (en tonnes).

	Total	Administration et transport terrain
<i>Travaux et représentations</i>	11	11
Pourcentage (%)	100 %	100%

Tableau 2 : Bilan des compensations d'Arianne au 30 septembre 2018

Émissions	Tonnes
1999-2010	867
2011	222
2012	963
2013	100
2014	2 070
2015	37
2016 ⁽¹⁾	207
2017 ⁽¹⁾	39
2018 ⁽¹⁾	19.6
Équivalent financier	4 259
Prix/tonne CO ₂ (\$/tonne)	19,77
Montant à compenser (\$)	84 200
Montants déjà investis	\$
Global TraPs 2011	5 181
UQAC — Chaire Éco-conseil	4 240
Global TraPs 2012	3 490
Bourse de recherche 2012-2014	27 000
Carbone Boréal 2012	37
Biopierre	1 000
Totaux investis	40 948
Compensation supplémentaire à investir	43 252

- (1) Arianne Phosphate s'est engagé à compenser ses gaz à effet pour la période d'exploration. La phase d'exploration s'est terminée après avoir obtenu le décret ministériel du Gouvernement du Québec en décembre 2015. La Société continuera à quantifier et publier ses GES sans toutefois les compenser.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 septembre 2018, l'actif total est plus élevé qu'au 31 décembre 2017. Ceci est principalement dû à une hausse des actifs de prospection et d'évaluation de 53 565 879 \$ en 2018, comparativement à 49 773 697 \$ en 2017.

Les passifs à court terme ont augmenté, passant de 1 924 840 \$ au 31 décembre 2017 à 24 410 879 \$ au 30 septembre 2018. Les passifs non courants au 30 septembre 2018, d'un montant de 7 005 351 \$, sont inférieurs à ceux du 31 décembre 2017 qui s'élevaient à 26 306 427 \$. Ceci s'explique par la reclassification de la ligne de crédit dans le passif courant, car elle sera payable en janvier 2019.

TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées à ses passifs financiers. Le solde de trésorerie de la Société, au 30 septembre 2018, était de 928 789 \$, et elle dispose d'un crédit d'impôt relatif aux ressources et un crédit d'impôts miniers à recevoir de 248 883 \$.

Selon les estimations de dépenses courantes pour le développement du projet, la Société prévoit qu'elle aura besoin de financement supplémentaire au cours des 12 prochains mois. Toute insuffisance de financement peut être palliée à l'avenir par un certain nombre de moyens y compris, mais sans s'y limiter, par l'émission de nouveaux titres de participation, d'emprunt ou sécuriser l'apport en capital des différents partenaires potentiels. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ses sources de financement ou initiatives seront disponibles à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Flux de trésorerie provenant de (affecté à)	30 septembre 2018 \$	30 septembre 2017 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(1 131 018)	(1 950 289)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	500 539	(1 271 575)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(630 479)	(3 221 864)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 139 597)	(895 246)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 323 981	3 353 193
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(446 090)	(763 917)

Activités opérationnelles

Pour la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2018, les sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles totalisaient 1.1 M \$ (millions) comparé à des sorties de 1.9 M \$ pour la même période en 2017. Ceci est causé par l'obtention d'une subvention de 1,5 M \$. La variation du fonds de roulement hors trésorerie de 0.5 M \$ est inférieur comparé à (1.3) M \$ en 2017 en raison d'un montant plus faible

des créances et autres actifs à court terme et du montant plus élevé des créiteurs et charges à payer à la fin du trimestre.

Activités d'investissement

Pour la période terminée le 30 septembre 2018, la trésorerie utilisée dans les dépenses de prospection et d'évaluation s'est chiffrée à 1.1M \$. Au cours de la période terminée le 30 septembre 2017, les actifs de prospection et d'évaluation ont augmentés de 1.5 M \$ compensé par le produit de crédit d'impôt de 0.7 M \$.

Activités de financement

Pour la période close le 30 septembre 2018, 1,4 million de dollars ont été reçu l'émission d'actions provenant d'un placement privé, compensé par des frais d'émission d'action de 0,1 M \$. Pour la période terminée le 30 septembre 2017, la société a utilisé un total de 1,2 M \$ sur la ligne de crédit d'avril 2017 et a reçu un produit de 2,1 M \$ provenant du placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions de 0,2 M \$.

FINANCEMENT

Financement

Le 15 mars 2018, Arianne a annoncé qu'elle avait conclu un financement de 1 407 000\$ par voie de placement privé avec le gouvernement du Québec. Selon les conditions du placement, le gouvernement du Québec souscrit 2 233 333 unités de la Société (les « unités ») au prix de 0,63 \$ l'unité. Chaque unité est formée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,85 \$ l'action pour une période de trente-six (36) mois suivant la date de clôture, expirant le 14 mars 2021. Si, après un délai de quatre (4) mois et un (1) jour suivant la date de clôture, le cours des actions ordinaires au TSX-V atteint ou dépasse à tout moment 1,25 \$ pour une période de dix (10) jours de bourse consécutifs, en fonction du cours à la clôture du marché, la Société sera en droit d'aviser les porteurs de bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription. Sur réception d'un tel avis, les porteurs de bons de souscription disposeront de 30 jours pour exercer leurs bons de souscription, à défaut de quoi les bons de souscription expireront automatiquement. Les titres émis dans le cadre du financement sont sujets à une période de détention réglementaire de quatre (4) mois et un (1) jour expirant le 15 juillet 2018.

Fonds de roulement

Au 30 septembre 2018, le fonds de roulement négatif est de 23 019 463 \$ comparé à un fonds de roulement positif de 290 265 \$ au 31 décembre 2017. Ceci s'explique par la reclassification de la ligne de crédit dans le passif courant, car elle sera payable en janvier 2019.

Le 3 avril 2018, la Société a annoncé qu'elle a reçu une subvention de 1,5 M\$ du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec. Ce financement a été fourni dans le cadre d'un programme du gouvernement visant à faire progresser le secteur québécois du phosphate (apatite). Arianne utilisera ce financement afin de compléter ses travaux, déjà annoncés, visant à produire du concentré de phosphate de haute pureté supplémentaire pour répondre à la demande de clients potentiels et à effectuer d'autres essais en usine pilote.

La direction estime que le fonds de roulement à la fin du troisième trimestre de 2018 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations de la Société et aux dépenses prévues jusqu'au 30 septembre 2019. Pour ces raisons, il existe un doute quant à la capacité de la Société à remplir ses obligations à leur échéance et, par conséquent, quant à la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. La Société devra obtenir du financement pour 2018. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les états financiers consolidés.

De plus, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution et obtenu l'approbation de la Bourse de croissance TSX pour prolonger la date d'expiration de ce qui suit:

- En janvier 2018, la Société a modifié les modalités des 1 217 500 bons de souscription émis le 29 juillet 2013. Initialement, chaque bon de souscription permettait à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,45 \$ par action jusqu'au 27 janvier 2018. Ces bons de souscription ont été modifiés en janvier 2018 pour reporter leur date d'expiration à juillet 2018. Tous les autres termes et conditions sont restés similaires. La Société a calculé la juste valeur des bons de souscription avant et après la modification. La juste valeur des bons de souscription prolongés a été estimée à 5 \$, compte tenu de la juste valeur des bons de souscription initiaux existant à la date de la modification, selon le modèle Black-Scholes, et a été constatée comme une augmentation du déficit pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018.
- En juillet 2018, Arianne a reporté l'échéance de 2,815,500 bons de souscription émis dans le cadre du placement privé complété le 31 juillet 2014 pour un produit brut total de 5 631 000\$. Chaque bon de souscription, qui faisait partie des unités émises, donne le droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire d'Arianne au prix de 1,25 \$ l'action ordinaire jusqu'au 31 juillet 2018. Arianne a décidé de reporter l'échéance des bons de souscription au 31 juillet 2019. Aucune autre condition des bons de souscription n'est modifiée. Arianne enverra aux détenteurs des bons de souscription un avis du report de l'échéance.
- Le 04 octobre 2018, la Société a annoncé le report de l'échéance des 1 184 500 bons de souscription émis dans le cadre du placement privé complété le 16 octobre 2014 pour un produit brut total de 2 369 000 \$. Chaque bon de souscription, qui faisait partie des unités émises, donne le droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire d'Arianne au prix de 1,25 \$ l'action ordinaire jusqu'au 15 octobre 2018. Arianne a décidé de reporter l'échéance des bons de souscription au 15 octobre 2019. Aucune autre condition des bons de souscription n'est modifiée.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	31 décembre 2016 \$	31 mars 2017 \$	30 juin 2017 \$	30 Septembre 2017 \$	31 décembre 2017 \$	31 mars 2018 \$	30 juin 2018 \$	30 septembre 2018 \$
Gain net (perte)	(732,702)	(799,705)	(780,394)	(800,930)	(1,037,546)	(696,480)	(206,900))	(531 642)
Perte par action de base et diluée	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.01)

Pour chaque trimestre des exercices 2016, 2017 et 2018, les informations contenues dans le sommaire des résultats trimestriels sont présentées conformément aux IFRS. Les montants de ce tableau sont présentés en dollars canadiens, également la devise fonctionnelle de la Société.

La diminution d'une année à l'autre de la perte nette est attribuable à une série de mesures prises par la Société afin de réduire ses dépenses et de se concentrer principalement sur les activités en lien avec l'obtention des permis et sur l'obtention de financement, lesquelles nécessitaient moins de fonds de roulement.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2018

La perte nette pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018 est de 531 642 \$ comparée à une perte nette de 800 930 \$ pour la période de trois mois terminés le 30 septembre 2017. L'écart entre ces deux trimestres s'explique par le montant moins élevé des salaires, des rémunérations à base d'actions et des frais de communication, ainsi que des honoraires professionnels et de consultants.

La perte opérationnelle en 2018 de 504 891 \$ est inférieure comparée à celle de la même période de 2017 soit 698 268 \$. Cela est principalement dû au salaire moins élevé (montant plus élevé capitalisé dans les actifs de prospection et d'évaluation) et aux honoraires des professionnels et des consultants.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2018

La perte nette pour la période de neuf mois complétée le 30 septembre 2018 est de 1 435 021 \$ comparativement à la perte nette de la même période en 2017 de 2 381 029 \$. L'écart entre ces deux périodes s'explique par un montant de 331 512 \$ capitalisé en actif de prospection et d'évaluation (425 596 pour la même période en 2017), par un montant inférieur de salaire, de rémunération à base d'actions, d'honoraires professionnels et de consultants, de frais de communication et par la réception d'une subvention. La somme de 1,1 million de dollars de la subvention est destinée aux actifs de prospection et d'évaluation et 0,4 million de dollars aux dépenses de marketing.

La perte d'exploitation en 2018 de 1 197 119 \$ est inférieure à celle de 2017 chiffré à 2 185 273 \$. La diminution entre 2018 et 2017 s'explique par la diminution du niveau d'activité, réduisant respectivement

les salaires et les avantages sociaux (diminution de 242 437 \$) et la rémunération à base d'actions (diminution de 139 464 \$). Cela est également compensé par la portion 0,4 million de dollars provenant de la subvention de 1,5 million de dollars du gouvernement.

La diminution de la perte nette et de la perte d'exploitation entre les troisième trimestres 2018 et 2017 est expliquée par le fait que la Société s'est concentrée sur le financement du projet qui mènera à la construction et l'exploitation de la mine du Lac à Paul.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les transactions suivantes se sont produites au cours de la période close le 30 septembre 2018 et le 30 septembre 2017.

	2018 \$	2017 \$
Transactions avec les administrateurs et hauts dirigeants ⁽¹⁾		
Rémunération à base d'actions	42 721	79 439
Honoraires de gestion	<u>142 500</u>	<u>72 250</u>
	185 221	151 689
Salaires et charges sociales ⁽²⁾	<u>295 503</u>	<u>317 677</u>
	<u>480 724</u>	469 366
Solde inclus dans les créiteurs et charges à payer	-	-

(1) La direction principale est composée du chef de la direction, du chef des finances, du chef des opérations, du vice-président exploration et relations avec les Premières nations et président exécutif du conseil d'administration.

(2) Les salaires et les avantages sociaux inscrits à l'actif de prospection et d'évaluation s'élèvent à 168 697 \$ (175 363 \$ en 2017).

La Société a conclu des contrats d'emploi et de gestion avec ses principaux dirigeants dont la rémunération annuelle estimative s'élève à 600 000 \$. Ces contrats sont renouvelables annuellement. Les contrats conclus avec les principaux dirigeants de la Société renferment des dispositions qui s'appliquent en cas de licenciement sans motif valable ou de changement de contrôle. Si tous les membres de l'équipe de direction avaient été licenciés sans motif valable le 30 septembre 2018, la Société aurait dû verser une somme totale de 600 000 \$ à titre d'indemnités de départ. Si un changement de contrôle avait eu lieu le 30 septembre 2018, les indemnités de départ se seraient élevées à 1 000 000 \$ (en supposant que le départ ait fait suite à un changement de contrôle et que chacun des membres de l'équipe de direction ait choisi de recevoir ces indemnités). Si les actifs de la société avaient été vendus à une « entité sans lien de dépendance » le 30 septembre 2018, les montants totaux payables à l'équipe de direction au titre de la rupture auraient totalisé 1 250 000 \$ (en supposant qu'ils soient partis après un changement de contrôle et que chacun nommé Exécutif ait opté pour recevoir cette compensation).

À la suite de la nomination de Brian Ostroff en tant qu'administrateur de la Société le 4 juin 2014, Windermere est considéré comme une partie liée parce qu'elle exerce une influence notable sur la Société par sa représentation au conseil d'administration. Tous les accords et transactions avec Windermere sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans cette note.

Ocean Partners est également considéré comme une partie liée, car un administrateur de la Société est l'un de ses directeurs généraux. Tous les accords et transactions avec Ocean Partners sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans cette note.

ARRANGEMENTS HORS-BILAN

À la date du présent rapport de gestion, la Société n'a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir un effet actuel ou futur sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société, y compris, et sans limitation, des considérations telles que la liquidité et les ressources en capital.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- a) La Société a accordé au prêteur de la ligne de crédit d'août 2012 une redevance de 1\$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 6 millions \$. En juillet 2013, la Société a également accordé au prêteur de la deuxième ligne de crédit une redevance de 0,25 \$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 1,5 million de dollars. Cette redevance devra être rachetée par la Société pour le même montant en cas de changement de contrôle dans le cadre duquel au moins 90 % des actions émises et en circulation de la Société sont acquises, achetées ou détenues par un tiers, soit par une offre publique d'achat ou toute autre transaction avec le même résultat. La Société a également accordé aux autres parties une redevance de 2,25% sur le rendement net de la fonderie. La redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 2,5 millions de dollars.
- b) La Société a octroyé des contrats en relation avec le développement du projet du Lac à Paul pour un total de 239 698\$. Ces contrats n'ont pas de date de terminaison et les décaissements seront effectués en conformité avec les étapes des projets.
- c) Les paiements minimums futurs de location de la Société pour le loyer du bureau de Chicoutimi et la location du camp du Lac à Paul sont les suivants :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Après 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
30 septembre 2018	98 309	-	-	98 309

Voici les échéances contractuelles des passifs financiers y compris les intérêts le cas échéant au 30 septembre 2019 :

	Valeur	Flux de			Plus de 24
	comptable	trésorerie	0 à 12 mois	12 à 24 mois	mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	2 047 423	2 047 423	2 047 423	-	-
Prêt	4 432 625	4 432 625	326 356	4 106 268	-
Lignes de crédit	22 363 456	23 548 402	23 548 402	-	-

ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 4 octobre 2018, la Société a annoncé l'octroi de 430 000 options d'achat d'actions aux membres du conseil d'administration de la Société. Chacune des options permet à son titulaire d'acheter une action ordinaire de la Société d'ici le 03 octobre 2028 au prix de 0,58 \$ l'action, soit le cours de clôture des actions de la Société à la séance précédant la date de l'octroi. Les options sont soumises à une période d'acquisition de trois ans, conformément au régime et à la politique en vigueur.

Le 4 octobre 2018, la Société a annoncé le report de l'échéance des 1 184 500 bons de souscription émis dans le cadre du placement privé complété le 16 octobre 2014 pour un produit brut total de 2 369 000 \$. Chaque bon de souscription, qui faisait partie des unités émises, donne le droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire d'Arianne au prix de 1,25 \$ l'action ordinaire jusqu'au 15 octobre 2018. Arianne a décidé de reporter l'échéance des bons de souscription au 15 octobre 2019. Aucune autre condition des bons de souscription n'est modifiée.

Le 23 octobre 2018, la Société a annoncé que le port de Saguenay avait reçu une décision favorable concernant la construction d'un terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay.

APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS, exigent que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Un résumé des principales conventions comptables est présenté à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de neuf mois closes le 30 septembre 2018, et un résumé des estimations et jugements comptables déterminants est présenté à la note 4 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL

Les instruments financiers, les risques financiers et de la gestion du capital de la Société sont présentés et décrits dans les états financiers intermédiaires consolidés résumés pour la période close le 30 septembre 2018.

INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 14 novembre 2018, 105 803 943 actions ordinaires sont émises et en circulation. De plus, il y a 6 472 833 options d'achat d'actions, 28 539 671 bons de souscription et 428 600 options octroyées aux courtiers en circulation.

(s) Jean-Sébastien David
Jean-Sébastien David
Chef des opérations (COO)

(s) Jim Cowley
Jim Cowley
Chef de la direction financière intérimaire
(CFO) et Administrateur

Conseil d'administration et dirigeants

Dominique Bouchard, Président exécutif du conseil d'administration

Brian Ostroff, Administrateur et Chef de la direction

Jim Cowley, Administrateur et Chef des finances intérimaire

Steven L. Pinney, Administrateur

Dave DeBiasio, Administrateur

Siva J. Pillay, Administrateur

Marco Gagnon, Administrateur

Claude Lafleur, Administrateur

Jean-Sébastien David, Chef des opérations

Daniel Boulianne, Vice-président Exploration et relations avec les premières nations

Symboles boursiers

DAN : TSX-V (Canada)

JE9N : FSE (Allemagne)

DRRSF : OTC (USA)

Siège social

393, rue Racine Est, suite 200

Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Tél. : (418) 549-7316

Fax : (418) 549-5750

Courriel : info@arianne-inc.com